

4.1 LES TRIBUNAUX JUDICIAIRES

En 2025, 1,5 million d'affaires nouvelles, au fond et en référé, ont été portées devant les tribunaux judiciaires, hors rupture d'union et procédures spéciales⁽⁷⁾. Le volume de ces affaires augmente par rapport à 2024 (+4,2 %). On compte 1,3 million d'affaires au fond et 153 000 référés, en hausse respectivement de 4,5 % et 1,8 % par rapport à 2024.

Le nombre d'affaires terminées augmente de 2,4 % par rapport à 2024. Il atteint 1,4 million d'affaires, au fond et en référés, hors rupture d'union et contentieux électoral. On dénombre 1,3 million d'affaires au fond et 152 000 référés, en hausse de, respectivement, 2,3 % et 2,7 % par rapport à 2024.

Le nombre d'affaires en stock au 31 décembre 2025 augmente de 8,1 %, les affaires nouvelles étant plus nombreuses que les affaires terminées en 2025, pour s'établir à 1,2 million.

La durée moyenne de traitement des affaires au fond et des référés, hors rupture d'union et procédures spéciales⁽ⁿ⁾, s'élève en 2025 à 8,1 mois (7,9 mois en 2024). 25 % de ces affaires ont été terminées en moins de 1,6 mois, 50 % en moins de 4,7 mois, 75 % en moins de 9,2 mois. Les référés durent 4,2 mois en moyenne, les affaires au fond 8,6 mois. La moitié des affaires au fond ont été clôturées en moins de 5,0 mois tandis que les référés l'ont été en moins de 3,5 mois.

Définitions et méthodes

Les affaires des chambres commerciales des tribunaux judiciaires sont prises en compte dans la fiche 4.6.

Les affaires relatives au contentieux électoral politique sont prises en compte dans la fiche 4.2.

Les données relatives aux ruptures d'union ne sont pas disponibles à la date de la publication.

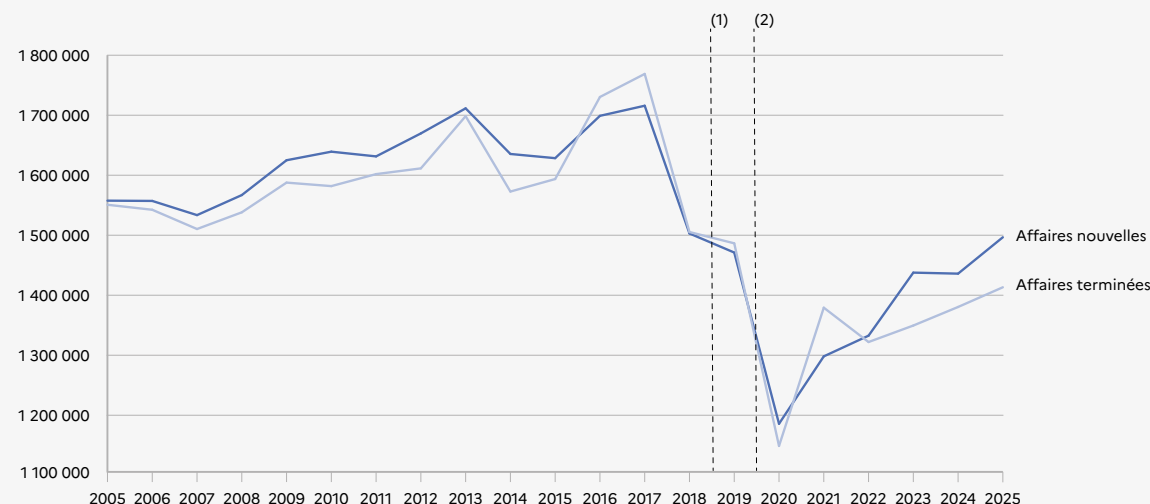
Depuis le 1^{er} janvier 2020, et dans le cadre de la loi de programmation 2018-2022 et de réforme pour la justice, les tribunaux d'instance et de grande instance situés dans une même ville ont fusionné en une juridiction unique : le tribunal judiciaire (TJ). Il devient la seule juridiction de droit commun en matière civile. Il est chargé de toutes les affaires pour lesquelles la compétence n'est pas attribuée, en raison de leur nature, à une autre juridiction. Le tribunal judiciaire peut comporter plusieurs chambres et, sauf exceptions, il statue en formation collégiale composée d'un président et de deux assesseurs. Son président est compétent pour statuer dans les cas d'urgence en référé ou sur requête. Il existe au moins un TJ par département.

Le TJ est aussi la juridiction dans laquelle siègent les juges aux fonctions spécialisées, comme le juge aux affaires familiales (JAF), le juge de l'exécution (JEX) ou le juge des contentieux de la protection (JCP).

Au 1^{er} janvier 2019, l'ensemble du contentieux social, réparti jusque-là entre les tribunaux des affaires de sécurité sociale (TASS), les tribunaux du contentieux de l'incapacité (TCI) et les commissions départementales d'aide sociale (CDAS), a fusionné et a été transféré aux tribunaux de grande instance (devenus depuis tribunaux judiciaires).

1. Évolution de l'activité civile des tribunaux judiciaires

unité : affaire



⁽¹⁾ rupture de série : suppression des ruptures d'union

(2) rupture de série : suppression des requêtes et du contentieux électoral politique

2. Activité civile des tribunaux judiciaires (hors rupture d'union et procédure spéciale⁽¹⁾)

unité : affaire

	2021	2022	2023	2024	2025
Toutes affaires nouvelles (fond et référés)	1 298 014	1 332 505	1 437 579	1 435 889	1 496 513
Taux d'évolution (en %)	+9,5	+2,7	+7,9	-0,1	+4,2
Affaires au fond	1 153 201	1 185 697	1 285 290	1 285 552	1 343 403
Référés	144 813	146 808	152 289	150 337	153 110
Toutes affaires terminées (fond et référés)	1 379 179	1 321 911	1 349 405	1 380 333	1 413 173
Taux d'évolution (en %)	+20,1	-4,2	+2,1	+2,3	+2,4
Affaires au fond	1 231 108	1 179 724	1 202 854	1 232 731	1 261 594
Référés	148 071	142 187	146 551	147 602	151 579
Durée moyenne (au fond et référés) (en mois)	9,0	8,3	7,6	7,9	8,1
Affaires au fond	9,6	8,8	8,1	8,4	8,6
Référés	3,7	3,6	3,7	4,1	4,2
Stock au 31 décembre (au fond et référés)	931 489	937 749	1 021 783	1 076 517	1 163 485
Évolution du stock	-81 984	+6 260	+84 034	+54 734	+86 968
Âge du stock au 31/12 (au fond et référés) (en mois)	19,1	19,7	20,0	21,1	20,8
Dont autres procédures – affaires nouvelles (fond et référés)					
Rectification et interprétation de jugement	17 937	16 535	16 528	16 354	16 662
Mise en cause d'un tiers pour condamnation ou en déclaration de jugement commun	12 541	12 824	13 741	15 542	15 990
Inscription après radiation ou caducité	8 147	7 435	7 039	7 353	7 537

⁽¹⁾ hors contentieux électoral politique, injonction de payer, ordonnance sur requête, saisie sur rémunération et tentative préalable de conciliation

(1) procédures spéciales devant le tribunal judiciaire : injonction de payer, ordonnance sur requête, saisie sur rémunération, contentieux électoral politique et tentative préalable de conciliation

Champ : France.

Source : ministère de la Justice, SG, SSER, exploitation statistique du Répertoire général civil.

Pour en savoir plus : Études et statistiques | Ministère de la Justice.